



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
des installations classées  
pour la protection de  
l'environnement

# Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement

Articles L. 512-7 et suivants du code de l'environnement



N°15679\*01

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

## 1. Intitulé du projet

xtension de l'atelier lait de 120 à 190 vaches , sur site existant avec reprise d'un autre site pour loger des génisses, sans nouvelle onstruction. Mise à jour du plan d'épandage avec 57 ha supplémentaires.

## 2. Identification du demandeur (remplir le 2.1.a pour un particulier, remplir le 2.1.b pour une société)

### 2.1.a Personne physique (vous êtes un particulier) :

Madame  Monsieur

Nom, prénom

### 2.1.b Personne morale (vous représentez une société civile ou commerciale ou une collectivité territoriale) :

Dénomination ou  
raison sociale GAEC JOANNIC

N° SIRET 792 868 747 00017

Forme juridique Groupement Agricole En Commun (GAEC)

Qualité du  
signataire gérant

### 2.2 Coordonnées (adresse du domicile ou du siège social)

N° de téléphone 02 97 53 29 67

Adresse électronique jeanpaul.gaecjoannic@sfr.fr

N° voie Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP 5, Kermelin

Code postal 56250 Commune TREFFLEAN

Si le demandeur réside à l'étranger Pays Province/Région

### 2.3 Personne habilitée à fournir les renseignements demandés sur la présente demande

Cochez la case si le demandeur n'est pas représenté

Madame  Monsieur

Nom, prénom JOANNIC Alexandre

Société

Service

Fonction gérant

Adresse

N° voie Type de voie

Nom de voie

Lieu-dit ou BP 5, Kermelin

Code postal 35250 Commune Treffléan

N° de téléphone 02 97 53 29 67

Adresse électronique jeanpaul.gaecjoannic@sfr.fr

## 3. Informations générales sur l'installation projetée

### 3.1 Adresse de l'installation

N° voie Type de voie

Nom de la voie

Lieu-dit ou BP 5, Kermelin

Code postal 35250 Commune Treffléan

### 3.2 Emplacement de l'installation

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs départements ? Oui  Non

Si oui veuillez préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est-elle implantée sur le territoire de plusieurs communes ? Oui  Non

Si oui veuillez préciser le nom et le code postal de chaque commune concernée :

## 4. Informations sur le projet

### 4.1 Description

Description de votre projet, incluant ses caractéristiques physiques y compris les éventuels travaux de démolition et de construction

#### 4.1.1 Description de la demande :

Le GAEC JOANNIC est autorisé à exploiter un effectif de 120 vaches laitières et 120 génisses depuis le 14 mars 2016 sur le site de Kermelin à Tréfléan.

Le projet consiste en la reprise d'une exploitation laitière, afin de :

- de produire du lait supplémentaire, quota après projet : 1 500 000 litres,
- d'améliorer les conditions de travail dans le cadre de l'installation d'un jeune agriculteur au sein du GAEC,
- optimiser les moyens de production existants, sans construire de nouveaux bâtiments.

La reprise de l'exploitation de l'EARL St Christophe (St Christophe, Elven) permet d'atteindre ces objectifs, dans le cadre de l'installation d'Alexandre Joannic.

Les effectifs après projet seront les suivants :

190 vaches laitières, 175 génisses.

La SAU augmente de 161 ha à 218.1 ha après projet (reprise de 57 ha de l'EARL St Christophe).

L'ensemble des vaches laitières et une partie des génisses de renouvellement seront logées sur le site de Kermelin à Tréfléan.

Le site annexe (St Christophe, Elven) hébergera des génisses, et complétera le stockage des effluents.

Aucune nouvelle construction n'est prévue dans ce projet.

Sur le siège d'exploitation (Kermelin à Tréfléan), 2 habitations sont situées à moins de 100 m des bâtiments existants, mais il s'agit de 2 habitations appartenant à l'ancien exploitant du site. Sur le site repris (St Christophe à Elven), l'habitation située à moins de 100 m des bâtiments existants est celle du cédant, ancien exploitant du site. Par conséquent, il n'y a pas de demande d'aménagements aux prescriptions générales.

#### 4.1.2 Description des modifications du plan d'épandage :

En 2016, le plan d'épandage du GAEC Joannic était établi sur 161 ha de SAU en propre (147.9 ha de surface épandable). En 2017, suite à la reprise, la SAU de l'exploitation atteint 218.1 ha (187.8 ha de surface épandable). Il n'y a pas de prêteurs de terre dans le plan d'épandage.

L'élevage produira après projet du fumier compact de bovins non susceptible d'écoulement, et du lisier de bovin, comme dans la situation avant projet. Le GAEC Joannic importe du fumier de volailles (625 unités d'azote en provenance d'Elsanor), et du lisier de porcs (825 unités en provenance de Neovia).

Plusieurs périmètres de protection de captage sont présents sur le plan d'épandage. Les prescriptions liées aux arrêtés sont respectées.

Les indicateurs agronomiques sont conformes à la réglementation :

- pour l'azote organique, 115 Kg/ ha SAU, ce qui est très inférieur au maximum autorisé de 170 Kg/ ha SAU,
- pour le phosphore, respect de la doctrine régionale 75.5 Kg P2O5 / Ha SRD, ce qui est très inférieur au maximum autorisé 95 Kg P2O5/ ha SRD (pour les importateurs de fumier de volailles). Respect de l'équilibre de la fertilisation avec un ratio de 93 % des apports organiques et minéraux par rapport aux exportations des cultures.
- pour le chargement au pâturage, indicateur calculé dans le Projet de Valorisation des Effluents d'Elevage (PVEF) égal à 557 UGB-JPP/ha, ce qui est inférieur au seuil critique de 565 UGB-JPP/ha.

#### 4.1.3 Description du projet bâtiment et du stockage

Dans la situation avant projet, l'ensemble des vaches laitières et des génisses est hébergé sur le site de Kermelin. Les vaches laitières sont logées dans une stabulation en logettes raclées en lisier, et les génisses sont logées sur des aires paillées intégrales. Des constructions récentes ont été réalisées sur ce site, suite à l'obtention d'un permis de construire en 2016 :

- Extension de la stabulation des vaches laitières, avec passage en logettes,
- Construction d'un hangar de stockage du fourrage, de céréales, et du matériel,
- Construction d'une fosse sous caillebotis de 1150 m3 total.

Après projet, suite à la reprise du site de St Christophe à Elven, une partie des génisses sera logée sur ce site qui comprend une stabulation en logettes raclées en lisier, et une fosse de 1650 m3 total.

Sur le site de Kermelin, des logettes supplémentaires ont été installées dans la stabulation actuelle, afin de pouvoir héberger sur le site l'effectif complet des vaches laitières. Les vaches taries et de réforme seront logées en aire paillée intégrales dans des stabulations existantes sur le site. Le temps de présence des vaches laitières en bâtiment sera égal à 10 mois.

Il n'y a pas de nouvelles constructions prévues dans le cadre de ce projet.

Après projet, les capacités de stockages existantes (3430 m3 total, 3007 m3 utile) seront suffisantes pour respecter les durées réglementaires forfaitaires et les capacités agronomiques, en fonction des épandages et du besoin des cultures. Ces volumes existants représentent 7.2 mois de stockage de lisier.



## 5. Respect des prescriptions générales

5.1 Veuillez joindre un document permettant de justifier que votre installation fonctionnera en conformité avec les prescriptions générales édictées par arrêté ministériel.

Des guides de justificatifs sont mis à votre disposition à l'adresse suivante : [http://www.ineris.fr/aida/consultation\\_document/10361](http://www.ineris.fr/aida/consultation_document/10361).

Attention, la justification de la conformité à l'arrêté ministériel de prescriptions générales peut exiger la production de pièces annexes (exemple : plan d'épandage).

Vous pouvez indiquer ces pièces dans le tableau à votre disposition en toute fin du présent formulaire, après le récapitulatif des pièces obligatoires.

5.2 Souhaitez-vous demander des aménagements aux prescriptions générales mentionnées ci-dessus ? Oui  Non

Si oui, veuillez fournir un document indiquant la nature, l'importance et la justification des aménagements demandés.

Le service instructeur sera attentif à l'ampleur des demandes d'aménagements et aux justifications apportées.

## 6. Sensibilité environnementale en fonction de la localisation de votre projet

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement. Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Si oui, lequel ou laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	3 ilots sont situés partiellement ou en totalité dans la ZNIEFF des landes de Lanvaux. Aucun des 2 sites n'est situé dans le périmètre.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondiale ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Treffléan est concernée par le PPRNi bassin du Liziec Vincin prescrit par arrêté le 24/03/2009, et le PPRNi bassin de Saint Eloi, prescrit le 02 mai 2008, approuvé le 14 juin 2010. Aucun des 2 sites ne se situe dans le zonage du PPR.
Dans un site ou sur des sols pollués ? [Site répertorié dans l'inventaire <u>BASOL</u> ]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ? [R.211-71 du code de l'environnement]	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le plan d'épandage est concerné par 3 périmètres de protection de captage AEP (Captage de Cran en Treffléan, Captage de Saint Colombier, Cosquéric, Kerhon et Tréflis en St Nolff, Retenue d'eau de Trégat). Les prescriptions des arrêtés sont respectées. Aucun des sites n'est situé dans un des périmètres de protection.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Si oui, lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	zone Natura 2000 « chiroptères du Morbihan » FR5302001. Siège d'exploitation situé à 2600 m., llot 5 situé à 800 m
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 7. Effets notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement et la santé humaine

Ces informations sont demandées en application de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement.

<b>7.1 Incidence potentielle de l'installation</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>NC<sup>1</sup></b>	<b>Si oui, décrire la nature et l'importance de l'effet (appréciation sommaire de l'incidence potentielle)</b>
<b>Ressources</b> Engendre-t-il des prélèvements en eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	alimentation en eau du siège d'exploitation par puits et réseau public. site annexe alimenté en eau par le réseau public.
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

<sup>1</sup> Non concerné

	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de construction nouvelle, utilisation de bâtiments existants
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Natura 2000 la plus proche à 2.6 km du siège, et à 800 m d'un ilot.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 6 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Treffléan est concernée par le PPRNi bassin du Liziec Vincin prescrit par arrêté le 24/03/2009, et le PPRNi bassin de Saint Eloi, prescrit le 02 mai 2008, approuvé le 14 juin 2010. Aucun des 2 sites ne se situe dans le zonage du PPR.

	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	comme tous les élevages de bovins
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	sur le site tracteur pour l'alimentation des animaux, lors des épandages, traitements et récoltes des cultures, transfert de lisier du siège d'exploitation, vers le stockage du deuxième site
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un élevage de bovin est source de bruits, toutefois, l'ensemble des bruits reste limité dans la journée, et toutes les mesures sont prises pour atténuer les bruits.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	reprise du lisier lors des épandages, odeurs par les animaux eux-mêmes, les locaux sont maintenus en parfait état de propreté.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	comme tout élevage de bovins
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre t-il des d'effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	l'ensemble des effluents produits sur les 2 sites est collecté vers des ouvrages de stockage. Les effluents sont valorisés en totalité sur le plan d'épandage.
<b>Déchets</b>	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	mise en place de stockage approprié et des filières d'élimination conformément à la réglementation.

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<b>Patrimoine/ Cadre de vie/ Population</b>	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements) notamment l'usage des sols ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 7.2 Cumul avec d'autres activités

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres activités existantes ou autorisées ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 7.3 Incidence transfrontalière

Les incidences de l'installation, identifiées au 7.1, sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontalière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquels :

### 7.4 Mesures d'évitement et de réduction

Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

## 8. Usage futur

Pour les sites nouveaux, veuillez indiquer votre proposition sur le type d'usage futur du site lorsque l'installation sera mise à l'arrêt définitif, accompagné de l'avis du propriétaire le cas échéant, ainsi que celui du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'urbanisme [5° de l'article R.512-46-4 du code de l'environnement].

9. Commentaires libres

10. Engagement du demandeur

A Tréfléan

Le 18 03 2018

Signature du demandeur



The image shows three handwritten signatures in cursive script. The first signature on the left is clearly legible and reads 'Joanni'. The second signature in the middle is also legible and reads 'Joanni'. The third signature on the right is more stylized and less legible, but appears to contain the name 'Joanni'.

4

4